

## Compte rendu de l'audience du 14 novembre 2012 avec la direction

Le 14 novembre s'est tenue une audience entre la direction et les organisations syndicales. Les questions suivantes ont été abordées.

### Suppressions d'emplois

La direction a informé les représentants syndicaux que le CTL consacré au plan de suppressions d'emplois dans le département pour 2013 serait convoqué le 12 décembre.

En cas de deuxième convocation, ce sera le 21 décembre.

### Jours de carence

Nous avons interrogé la direction sur l'incidence de l'insaturation de la journée de carence sur la DDFIP 92. La direction a répondu que pour les trois premiers trimes-

tres de l'année, **870 agents** avaient été concernés pour un total de **1033 journées prélevées**.

### Pôles patrimoniaux (fusion FI-cellules CSP)

En réponse à notre question, la direction a confirmé qu'elle avait effectivement présenté sa candidature pour un « test » de cette structure dans le 92 mais a déclaré

ne pas avoir pour l'instant de réponse de la part de la DG ni de précision concernant le périmètre d'un tel test et le nombre de sites concernés.

### CFP de Saint-Cloud

Au service recouvrement, le service est en déficit de deux agents (congés maladie). Les collègues sont débordés et demandent au moins un EMR. La direction s'est engagée à regarder le problème. A l'accueil l'affluence est en forte hausse. Les collègues ont les plus grandes difficultés à prendre leur pause déjeuner.

Nous avons ajouté que la hausse de la fréquentation de l'accueil était générale sur tous les sites et demandé à la direction quelles dispositions elle comptait prendre pour y faire face.

La direction a répondu qu'un point serait fait au prochain CTL sur l'accueil intégré à Boulogne et qu'une ré-

union de chefs de services se tiendrait sur ce sujet en début d'année prochaine. Au niveau national cette question fait l'objet d'une enquête de l'inspection des finances et sera intégrée à la « démarche stratégique » du directeur général.

Concernant les difficultés évoquées quant au respect de la pause déjeuner il s'agit, selon la direction, d'une question d'organisation relevant du chef de service : il peut être fait appel aux renforts de façon à permettre aux agents de l'accueil de prendre normalement leur pause déjeuner.

### CFP de Gennevilliers

La situation du SIP a été de nouveau évoquée. Nos interventions précédentes ont permis que la direction prenne

conscience de la nécessité de renforcer la mission foncière sur ce site mais le problème d'effectif demeure.

### Centralisation de l'affranchissement

Notre délégation a réaffirmé son opposition au nouveau dispositif qui se traduit pour les services centralisateurs par une charge de travail accrue et des conditions de travail difficiles (manutention, bruit, organisation en flux tendu...) et pour les autres services par un pré-tri et des comptages contraignants.

La direction a répondu qu'il s'agissait d'une vraie réorganisation, mise en place depuis le début du mois, qu'il était encore trop tôt pour tirer un bilan, que des ajustements pourraient intervenir mais qu'il n'était pas question de revenir sur cette « réforme à visée budgétaire » (traduction : recherche d'économies).

Notre délégation a soulevé les points suivants :

Exiguïté des locaux à Nanterre et manutention importante : réponse de la direction, le service a préféré le 13ème étage, il n'y a pas possibilité de locaux plus grands à cet étage déjà occupé.

Organisation du travail, bruit de la machine à affranchir : la direction explique que le temps d'affranchissement est limité et qu'il y a beaucoup de travail de préparation. Contraintes pour les autres services : la direction constate que les consignes sont diversement assimilées par les services. Après les notes et l'envoi d'une « foire aux questions », de nouveaux mels apportant des précisions sont envisagés. Ensuite des mels ciblés plus directifs peuvent être décidés.

En outre il apparaît possible d'envisager, compte tenu des volumes traités garantissant la réalisation du calibrage prévu dans le contrat et dès lors que les consignes seront pleinement appliquées, de ne plus procéder au comptage pour les services relevant de Nanterre et peut-être pour ceux relevant de Vanves DDFIP ; la direction fera connaître prochainement sa décision.

Effectifs et renforts en période de pointe : ils sont de 6,5 équivalents temps plein à Nanterre et de 3 à Vanves.

En cas de besoin un quatrième agent à Vanves peut être sollicité et à Nanterre il peut être fait appel au service logistique voisin.

Impression de recommandés : la direction a affirmé que tous les chefs de service avaient été dotés des liasses correspondantes, idem pour les étiquettes et adres-

ses et avaient été destinataires des modes opératoires. Imprimantes : au risque de files d'attente aux imprimantes que nous avons évoqué la direction a répondu qu'elle était aux normes DGFIP et ne pouvait envisager d'imprimantes supplémentaires.

A notre demande d'«enveloppes repiquées» (enveloppes avec coordonnées du service pré imprimées), la direction oppose un refus au motif d'un coût trop élevé.

Envoi direct par la poste de recommandés (risque sur les procédures) : à l'occasion de l'évocation d'un cas particulier la direction a rappelé que cet envoi devait être réglé au moyen de la carte d'achat, sous la responsabilité du chef de service et qu'en aucun cas un agent ne devait avoir à faire l'avance sur ses propres deniers.

## **CFP de Neuilly**

Nous avons relayé le mécontentement des collègues relatif à la suppression des indemnités communales à partir de 2012 et au fait qu'ils ont été informés tardivement de cette décision. La direction a une nouvelle fois justifié, de son point de vue, la suppression des indemnités communales et répondu que la commune avait pris la décision au début du deuxième trimestre de l'année et informé l'administration en mai. En outre, la direction ne trouve pas anormal que les réceptions effectuées pour la commune se poursuivent malgré la suppression des indemnités communales.

Nous avons signalé que les toilettes femmes du 2<sup>ème</sup> étage n'avaient pas été remises en état depuis le dégât des eaux intervenu il y a plusieurs semaines. Les travaux vont être effectués prochainement.

Concernant le SIP, nous avons fait état de déséquilibres dans la répartition des charges et des effectifs suite à la fusion des secteurs d'assiette. Nous avons

ajouté que ce problème n'avait pas pu trouver de solution au niveau local en raison du dialogue difficile au sein de ce SIP.

La direction a répondu qu'elle allait examiner la situation.

La CGT a attiré l'attention de la direction sur la mauvaise communication avec le SIE et principalement le Pôle Enregistrement. Cela a été par exemple le cas avec la loi de Finances rectificative du 17/08/2012 : aucune information immédiate (pourtant très importante sur Neuilly par rapport aux dons manuels très nombreux) n'a été faite. La note de la direction du 12/09/2012 sur la loi rectificative a été envoyée à la brigade FI, à la FI, à la cellule CSP et pas au SIE, premier concerné. Ce genre d'omission n'est pas exceptionnel. La direction a répondu qu'elle allait examiner les raisons de ce dysfonctionnement.

## **CDIF**

Nous avons interrogé la direction sur la rumeur d'un éventuel déménagement du CDIF Nanterre à Sèvres afin de libérer des locaux pour y installer des brigades. La direction a démenti avoir un tel projet.

Nous avons demandé des précisions concernant la révision foncière qui doit intervenir lors du premier trimestre 2013. Les agents concernés nous ont fait part de leurs inquiétudes quant au supplément de charge de travail que cela représente notamment pour l'ac-

cueil téléphonique. La direction a répondu que les agents bénéficieraient de renforts. Un point de l'ordre du jour du prochain CTL sera consacré à cette opération. En 1991, lors de la révision, une prime avait été attribuée aux agents, rien de tel n'est prévu en 2013.

Nous avons fait part de la demande des collègues du CDIF Nanterre d'un meilleur appui de la part de la hiérarchie et de prises de positions sur certains dossiers. La direction a pris note.

## **SIP de Courbevoie**

Nous avons interrogé la direction sur la suite qu'elle entendait donner à la pétition des agents des secteurs de Courbevoie demandant à ce que la direction se déplace pour discuter avec les agents de questions liées à la fusion des secteurs. La direction a répondu qu'elle s'était rendue sur place et avait rencontré le chef de

service. L'entrevue n'a porté que sur les travaux d'aménagement liés à la fusion des secteurs. La CGT a fait remarquer que les problèmes soulevés par les collègues ne se réduisaient pas aux travaux. Pour nous, la demande des agents de Courbevoie n'a pas été satisfaite et conserve toute sa validité.

## **La délégation CGT:**

**Marie-Thérèse Gonzalez, Philippe Geoffre, Luc Benoit.**